

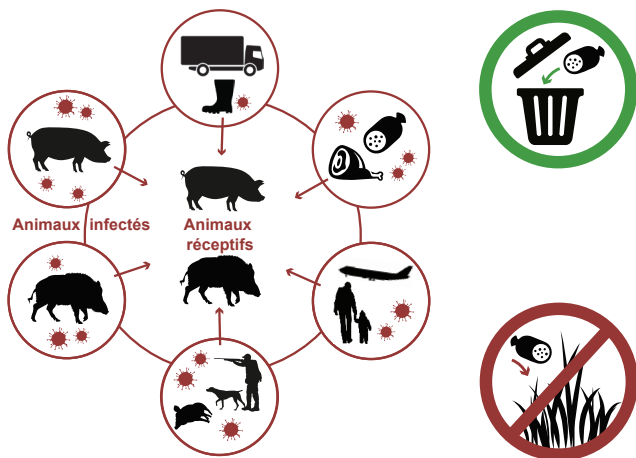
LA PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA) PROGRESSE

Afin d'empêcher l'introduction de la PPA en Suisse, les voyageurs qui séjournent dans des régions touchées, en particulier les détenteurs d'animaux, les saisonniers travaillant dans des exploitations agricoles et les routiers doivent être attentifs à ce qui suit.

INFORMATIONS UTILES :

- La PPA est une maladie virale très contagieuse qui affecte les porcs domestiques et les sangliers.
- Elle se propage principalement par le contact avec des animaux infectés. Le sang / les objets contaminés par du sang constituent un mode de transmission très fréquent.
- Le virus reste longtemps contagieux dans les cadavres d'animaux péris, dans l'environnement et dans la viande / la charcuterie issue d'animaux infectés.
- Le virus peut se transmettre d'une exploitation à une autre via les visiteurs, les vêtements / les chaussures contaminés, les véhicules de transport, le matériel.
- Le virus peut être transporté sur de longues distances.

PRINCIPAUX MODES DE PROPAGATION



PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES :

- Ne ramener aucune denrée alimentaire (viande / charcuterie) des régions touchées.
- Interdiction de nourrir les porcs domestiques et les sangliers avec des déchets de cuisine.
- Jeter tous les restes de repas dans des poubelles fermées.
- Chasse dans des pays touchés par la PPA : respecter strictement les mesures d'hygiène (nettoyage des vêtements et des armes de chasse). Ne rapporter aucun trophée.

